

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 OCTOBRE

M. CARNOT A LILLE

M. Sadi Carnot qui, aux jours de l'invasion allemande, s'est vaillamment conservé pour la patrie et la présidence de la République, a fait samedi, dans la ville de Lille, une entrée militaire triomphale.

Sous prétexte de célébrer le glorieux centenaire de la levée d'un siège, il s'est fait célébrer lui-même avec un cérémonial quasi-royal.

Les Dangean officiels nous font le récit admiratif des splendeurs décoratives de la gare, des salons et des rues.

Ils aiment les tentures de velours et les franges d'or, comptent les drapeaux, notent soigneusement les inscriptions et centuplent les vivats.

Ils nous montrent notre souverain flanqué de deux généraux, suivi d'un brillant état-major, passant entre deux haies de cuirassiers, salué par des fanfares guerrières, recevant gracieusement des bouquets, embrassant des fillettes tricolores.

Sa Majesté le roi des Belges a envoyé M. le baron Ruzette saluer « Son Excellence ».

Entre souverains on se fait de ces petites politesses.

Son Excellence a constaté que Sa Majesté le comblait.

« C'est la deuxième fois, a-t-il dit, que le roi veut bien me faire un tel honneur ».

Un peu bourgeoise cette constatation. Il s'en trouve de pareilles dans le *Bourgeois gentilhomme*.

Mais les Dangeau se pâment, et ils apprennent à l'Europe que M. Carnot a prié le baron de s'asseoir.

Chincholle a remarqué que le « crâne présidentiel commence à se dégarnir », et il s'en afflige.

Ce « léger défaut » lui « a paru nuire à l'aspect décoratif de M. Carnot ».

En sa qualité de figariste, il conseille la perruque.

De nombreuses harangues ont été échangées. Elles sont généralement plates.

M. l'archiprêtre de Saint-Maurice a dit au Président :

« Vous portez au front l'auréole de l'autorité devant laquelle nous nous inclinons avec la soumission due au dépositaire de la puissance publique. »

L'Auréolé a répondu :

« Le langage que vous venez de tenir convient à un jour de conciliation comme celui que nous célébrons aujourd'hui. »

Et, comme le grand-rabbin venait de s'incliner à son tour devant l'auréole du Président de la République juive :

« Soyez certain, a répondu M. Carnot, que le gouvernement républicain est celui qui protège le mieux la liberté de conscience »... des israélites.

Ricard était là ; il a dû admirer l'effronterie de ces deux réponses.

M. Sadi Carnot a manqué cette fois à sa réputation de pince-sans-rire.

Ce « jour de conciliation » et cette « liberté de conscience » sont d'une bouffonnerie de fort mauvais goût, au lendemain des réexpulsions de jésuites et tandis que la terreur socialiste règne à Carmaux.

La liberté de conscience dans la proscription pour cause religieuse ! La conciliation dans les excitations données aux grévistes ! Il faut croire que le funèbre M. Carnot a été pris subitement d'un petit accès de gaieté.

Il ne s'en est pas d'ailleurs tenu à de vaines paroles. Pour bien marquer ses dispositions conciliatrices, il a gracié soixante mineurs condamnés récemment à l'occasion des troubles de Lens et de Liévin.

Ce grand acte de clémence sera vraisemblablement peu apprécié du roi des Belges dont les sujets ont été si maltraités par les mineurs graciés avant-hier ; mais nul doute qu'il ne fasse grand plaisir à Baudin, à Maujan, à Basly, et qu'il n'encourage les perturbateurs de Carmaux à persévérer dans leurs excès.

C'est la grâce de ses ministres que M. Carnot a cru signer samedi.

Est-il bien sûr que la Chambre ratifiera sa signature ?

En tous cas, il vient d'acquiescer un titre de plus à la reconnaissance des agitateurs et vraiment il aurait grand tort, après avoir quitté Lille, de ne pas aller recevoir à Carmaux les témoignages de la gratitude socialiste.

JOSEPH DE GODLEWSKI.

INTRIGUES MINISTÉRIELLES

La session extraordinaire n'est pas encore ouverte, mais déjà les intrigues ministérielles battent leur plein. M. le ministre des finances paraît vouloir jouer un rôle et chercher à se rendre sinon acceptable du moins possible comme chef d'une nouvelle combinaison ministérielle.

On se rappelle la discrétion exagérée du procès-verbal de la dernière réunion du conseil des ministres. Il était dit seulement qu'on s'y était occupé de la « situation à Carmaux », et de la « question de la petite Bourse ».

Il paraît que les choses ne se sont pas passées si simplement. On raconte que la discussion a été violente à ce point que M. Rouvier a quitté brusquement la salle des séances. A la suite de ces incidents, les amis de M. Rouvier ont commencé à dire que celui-ci était décidé à quitter le pouvoir — au moins provisoirement. Puis on a appris que des négociations étaient engagées entre MM. Rouvier et Loubet et qu'une entrevue était convenue pour la soirée. On ne sait ce qui s'est passé dans cette entrevue. Toujours est-il qu'on a annoncé que M. Rouvier assisterait au prochain conseil.

Telle est l'union qui règne entre les membres du cabinet à la veille de l'ouverture de la session.

Les Juifs et M. de Freycinet

M. de Freycinet est ce ministre de la guerre qui ordonne que tous les séminaristes entreront et resteront à la caserne, en temps de paix, quoiqu'en temps de guerre ils dussent être affectés au service des ambulances.

Il a voulu imposer cette égalité absurde, alors qu'il était tout naturel d'apprendre aux séminaristes les travaux qu'ils devront faire plus tard.

Mais les francs-maçons veillaient sur l'égalité, la sacro-sainte égalité. M. de Freycinet fit ce qu'on lui demandait. Il ferait n'importe quoi pour garder son portefeuille. Et, quand il s'agit de maltraiter des catholiques, il est particulièrement bien disposé.

Quand il s'occupe des juifs, au contraire, il est plein de condescendance, de bienveillance, de tendresse.

Le Conseil général d'Oran vient de prendre une délibération révélant la haute protection qui veille sur les juifs dans l'armée :

« Considérant qu'à l'occasion des manœuvres et des convocations des réservistes pour le mois courant, il a été établi des distinctions entre les citoyens, au point de vue religieux, et qu'à ce titre une dispense de deux jours de service a été accordée aux réservistes israélites, pour leur permettre de célébrer une fête de leur religion, que de semblables distinctions ne se concilient pas avec la déclaration du ministre de la guerre à la tribune, que dans l'armée il n'y a aucune catégorie de citoyens à établir, soit au point de vue religieux, soit à tout autre titre, qu'elles se comprennent encore moins au lendemain du centenaire qui a célébré la proclamation de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, qu'elles sont de nature à provoquer l'antagonisme le plus grave entre les citoyens de même nationalité, le Conseil proteste contre l'exemption faite cette année dans le département d'Oran et émet le vœu qu'elle ne se renouvelle en aucune autre occasion. »

Le Conseil municipal d'Oran a pris une délibération semblable à celle du Conseil général.

Les Juifs sont si puissants auprès de M. de Freycinet qu'ils le mettent en opposition avec des organes importants de l'opinion algérienne.

S'il avait affaire aux Catholiques, la question n'aurait pas été soulevée ; pour eux, la seule règle qu'on connaisse, c'est l'égalité dans la rigueur.

AU DAHOMEY

Le colonel Dodds télégraphie au ministère de la marine, à la date du 7 octobre, qu'il a employé les journées du 5 et du 6 à ouvrir une route à travers la brousse et à lancer de nombreuses reconnaissances.

Le commandant Gonnard, chef de l'une d'elles, a été attaqué le 6 près du camp, par les Dahoméens ; soutenu promptement, il a repoussé l'ennemi qui a éprouvé de grandes pertes.

La colonne occupe actuellement une position que l'ennemi avait organisé en arrière de Pognessa.

Nos pertes sont de 7 tués (4 Européens et 3 indigènes) et 22 blessés (8 Européens et 14 indigènes).

Au dire des prisonniers, les Dahoméens seraient très démoralisés ; nos troupes sont pleines d'entrain.

REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, le 9 octobre 1892.

La perspective de la rentrée des Chambres et les bruits vagues de dissentiments entre les ministres, notamment sur la question de la suppression de la petite bourse du soir, ont atténué l'effet de nos succès au Dahomey, aussi le 3 0/0 est plus faible à 99.60. Le 4 1/2 se maintient à 106.

La Rente Italienne est en progrès à 93.40. Les impôts ont donné des plus-values pour juillet, août et septembre, qui se chiffrent par 6 millions. L'Extérieure retombe à 64 1/4, après détachement de son coupon.

L'action de la Banque de France se traite à 4,000 fr. On a lieu de craindre, d'après le chiffre réduit des bénéfices réalisés, que le dividende du second semestre ne soit très inférieur à celui du premier semestre.

Le Crédit Foncier ne s'écarte guère du cours de 4,125 fr. En admettant que le dividende de 1892 ne soit que de 57 au lieu de 60 fr. pour 1891, ce revenu représenterait encore un taux de capitalisation de l'action à 5 0/0.

La Banque de Paris varie de 670 à 680 fr., suivant qu'on considère comme plus ou moins prochaine les chances de relèvement du crédit de l'Espagne.

La Société Générale ne saurait tarder de regagner son coupon de 6.25 qui représente l'intérêt de 5 0/0 sur le capital versé, pour le premier semestre. En raison de la progression régulière des bénéfices, elle s'avance au comptant à 481.50.

Le Crédit Lyonnais est en ferme tendance à 788 fr. Le portefeuille commercial figurait au bilan du 31 août pour 542,524,000 fr., alors que celui de la Banque de France au bilan de jeudi dernier n'était que de 464 millions.

L'action Chalets de Commodity est recherchée à 687.50. A mesure que cette société prend une plus grande extension ses bénéfices augmentent, et son titre tend à se niveler avec celui des Chalets de nécessité qui cote 4,600 francs.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale de l'Electricité se négocie aux environs de 250 fr., après détachement de son coupon de 7.50.

L'obligation 5 0/0 Jaffa à Jérusalem qui rapporte 25 fr. et qui est remboursable à 500 fr., est demandée à 400 fr.

L'action de Wharf de Kotonou s'est traitée au cours de 365 fr. et le bon de délégation à 275 fr.

Les Chemins Economiques valent 432.50.

Informations financières. — L'Etat de Fribourg met en souscription 34,682 obligations de 500 fr. jouissance 15 octobre 1892, rapportant 15 fr. payables par semestre les 15 avril et 15 octobre. Le titre est émis à 453.50, et à 400 fr. en libérant à l'émission. — La souscription sera ouverte le mardi 11 octobre 1892 à Paris, au Crédit Algérien, à la Société Générale, et dans toutes les agences de ces deux établissements. Il est bon de rappeler que la rente fédérale Suisse émise à 90 1/2 est aujourd'hui à 94 1/2.

NOUVELLES MILITAIRES

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Sont promus généraux de division :

Le général de La Roque, inspecteur général de cavalerie, et le général Riff, chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris.

Sont promus généraux de brigade :

Le colonel Turet, du 1^{er} chasseurs ; le colonel Thibault de La Rochethulon, du 15^e chasseurs ; le colonel Legrand, du 122^e de ligne ; le colonel Briois, du 9^e dragons ; le colonel Marmet, du 3^e tirailleurs algériens ; le colonel Tartrat, du 4^e régiment du génie ; le colonel Bruneau, du 162^e de ligne.

A L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

M. Mesple, lieutenant au 44^e régiment de chasseurs, a été désigné pour être détaché à l'École spéciale militaire en qualité d'instructeur.

M. de Lafont, lieutenant au 4^e régiment de dragons, a été désigné pour être détaché à l'École spéciale militaire en qualité d'instructeur.

NOS GÉNÉRAUX BLESSÉS

Sur les trois cents généraux en activité de service, cent huit ont des blessures :

Cinquante-deux ont une blessure ;

Trente et un ont deux blessures ;

Seize ont trois blessures ;

Trois ont quatre blessures : MM. Dufaure du Bessol, commandant le 9^e corps ; de Hay-Durand, commandant la division de Dijon ; Verrier, commandant la division de Marseille.

Trois ont cinq blessures : MM. Détrie, commandant la division d'Oran ; Mathelin, commandant le 15^e corps ; Ricouard d'Hérouville, commandant la brigade de Rodez.

Un a six blessures : M. Caillot, commandant le 10^e corps.

Un a sept blessures : M. Rollet, commandant la division de Vannes.

Un a huit blessures : M. Vincendon, commandant la division de Montauban.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Nous avons donné samedi la Liste complète des 22 lieutenants d'artillerie, 42 lieutenants de cavalerie, 77 sous-lieutenants et 76 élèves-officiers qui vont suivre les cours de l'École de cavalerie pendant l'année 1892-1893.

Pour être complet, nous reproduisons aujourd'hui les noms des 30 aide-vétérinaires stagiaires appelés à suivre les cours de la même École.

AIDE-VÉTÉRINAIRES STAGIAIRES

- | | |
|---------------|-----------------|
| 1. Feuillard. | 41. Tasset. |
| 2. Rousselot. | 42. Thin. |
| 3. Vignon. | 43. Beuriné. |
| 4. Matrat. | 44. Tricard. |
| 5. Blin. | 45. Trintignan. |
| 6. Souriau. | 46. Treuvelet. |
| 7. Portet. | 47. Floquet. |
| 8. Hugnier. | 48. Guillaumin. |
| 9. Lafon. | 49. Vairon. |
| 10. Salins. | 50. Soumy. |

Aide-Vétérinaires du dernier cours

Par décret du 5 octobre 1892, ont été nommés, pour prendre rang du 1^{er} septembre 1892, au grade d'aide-vétérinaire, les vingt et un aide-vétérinaires stagiaires de la division du 1^{er} octobre 1891 qui ont satisfait aux examens de sortie de l'École d'application de cavalerie et ont été classés comme il suit :

M. Fontaine, affecté au 4^e régiment de hus-sards.

M. Fromonot, affecté au 2^e régiment de chas-seurs.

M. Hubert, affecté au 8^e régiment de hus-sards.

M. Ducher, affecté au 21^e régiment de dra-gons.

M. Pruneau, affecté au 29^e régiment d'artil-lerie.

M. Michelin (art. 16 de la loi du 13 mars 1875), affecté au 9^e régiment de cuirassiers (à la suite).

M. Ferret, affecté au 8^e régiment d'artillerie (à la suite).

M. Brocq-Roussen, affecté au 15^e régiment de chasseurs (à la suite).

M. Bretegnier, affecté au 7^e régiment d'artil-lerie (à la suite).

M. Blot, affecté au 8^e régiment de dragons (à la suite).

M. Clerget, affecté au 12^e régiment d'artille-rie (à la suite).

M. Barbier, affecté au 34^e régiment d'artille-rie (à la suite).

M. Bergès, affecté au 4^e régiment de chas-seurs d'Afrique (à la suite).

M. Blandinières, affecté au 22^e régiment d'artil-lerie (à la suite).

M. Lajugie, affecté au 3^e régiment de hus-sards (à la suite).

M. Cancel, affecté au régiment de spahis (à la suite).

M. Chantrelle, affecté au 3^e régiment de spahis (à la suite).

M. Maignan, affecté au 11^e régiment de hus-sards (à la suite).

M. Coulon, affecté au 2^e régiment de chas-seurs d'Afrique (à la suite).

M. Martin, affecté au 14^e régiment de dra-gons (à la suite).

M. Schoumacher, affecté au 20^e régiment d'artillerie (à la suite).

NOTRE ARMÉE

Par suite de la mise en vigueur de la loi du 19 juillet 1892, l'armée nationale sera constituée comme ci-après, à dater du 1^{er} novembre prochain :

Armée active. — Classes 1891, 1890, 1889.

Réserve de l'armée active. — Classes 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881, 1880, 1879.

Armée territoriale. — Classes 1878, 1877, 1876, 1875, 1874, 1873.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes 1872, 1871, 1870, 1869, 1868, 1867.

NOTA. — La classe 1867 sera libérée de toute obligation militaire le 30 juin 1893, la classe 1868 le 30 juin 1894, la classe 1869 le 30 juin 1895 et la classe 1870 le 9 août 1895.

LA RICHESSE DU MAINE-ET-LOIRE

Dans un travail fait par M. de Ronbles sur la richesse totale des départements français, richesse exprimée en milliards, nous remarquons le bon rang du département de *Maine-et-Loire*, qui arrive 47^e, avec 2 milliards 900 millions, entre l'*Oise* qui possède 3 milliards 400 millions, et la *Loire-Inférieure* qui aurait 400 millions de moins que nous.

Le 1^{er} département en tête de la liste est naturellement la *Seine*, dont la fortune est évaluée à 46 milliards. Ensuite le *Nord* (8 milliards 1/2), la *Seine-Inférieure* (7 milliards 3), etc.

Les plus pauvres sont la *Lozère* et les *Hauts-Alpes*, dont la fortune est d'environ 300 millions.

Etat civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Joseph-Alexandre Manière, employé de commerce, et Aimée Baumard, sans profession, tous deux à Saumur.

Ludovic-Auguste Gautier, employé de commerce, et Blanche-Célestine Lormeau, couturière, tous deux à Saumur.

Jules-François Verqueren, menuisier, à Dunkerque, précédemment à Saumur, et Marie-Justine Derensy, couturière, à Dunkerque.

Benjamin-Louis Loubet, cultivateur, à Saint-

Christophe-du-Bois (Maine-et-Loire), et Marie-Françoise Binard, domestique, à Saumur.

François-Jean-Marie Martin, garde particulier, à Candé (Maine-et-Loire), et Jeanne-Marie-Françoise Lemaitre, femme de chambre, à la Potherie (Maine-et-Loire), précédemment à Saumur.

André Guenot, ajusteur, à Paris, et Joséphine-Florence Bliard, couturière, à Saumur.

Louis-Alfred Delpeut, représentant de commerce, à Paris, et Esther Proust, sans profession, à Saumur.

MARIAGE

Le 8 octobre. — Eugène Rugeon, sellier, de Gençay (Vienne), a épousé Louise Cary, typographe, à Saumur.

UN NOYÉ

Hier, vers midi, un sieur D..., manoeuvre, s'est noyé dans la Loire, en face de la gare des marchandises. Tout porte à croire que cette mort est accidentelle. D... était ivre et on suppose que, descendu à la cale de la gare des marchandises pour se laver la figure, c'est en se baissant qu'il est tombé à l'eau, très profonde en cet endroit. Il était hors d'état de se retirer seul ; peut-être aussi a-t-il eu une congestion.

Des camarades qui travaillaient avec lui, ne le voyant pas revenir, se sont portés à son secours et l'ont bientôt retiré, mais ce n'était déjà qu'un cadavre.

M. le docteur Perreau a été appelé à lui donner des secours et n'a eu qu'à constater le décès.

TERRIBLE ACCIDENT

TURQUANT. — Hier dimanche, sur les 10 heures du matin, M. G..., propriétaire à Turquant, voulut essayer un jeune cheval acheté la veille au marché de Saumur. La bête fut attelée sur un tombereau et se laissa faire assez facilement. Mais dès les premiers pas, affolée peut-être par le bruit du véhicule derrière elle, elle se jeta par bonds de côté et d'autre. Le chemin était très étroit et bordé de murs. M. G... fut projeté et écrasé entre la roue et le mur. Il succomba une demi-heure environ après l'accident, à des lésions internes, que le médecin appelé en toute hâte ne put que constater.

M. G... était dans toute la force de l'âge, très estimé dans le pays où il laisse une jeune famille consternée par ce malheur.

LES PIÈCES FAUSSES

Le public fera bien de se mettre en garde contre les pièces fausses qui circulent en ce moment.

Ces pièces, de 5 fr. et de 2 fr., à l'effigie de la République, sont en zinc et bien imitées. Elles sont reconnaissables, après un examen minutieux, au manque de netteté des

Chronique Locale ET DE LOUEST

L'article « PÉNIBLES RÉFLEXIONS », du *Journal de Maine-et-Loire*, que nous avons reproduit, nous remet en mémoire que notre compatriote, le commandant Fermé des Chêneaux, chef du bataillon des mobilisés de notre arrondissement, est parti spontanément dès la formation de l'armée de la Loire.

Or nous savons que cet officier, qui venait de solliciter sa retraite après trente-deux années de service comme officier de marine, et qui a repris son épée pour la défense de la patrie, n'a pas été invité à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats angevins victimes de la guerre de 1870. Et cependant il les commandait.

Nous sommes affligé de voir sitôt oubliés les hommes énergiques qui se dévouèrent à la défense du pays. Leur place était marquée dans cette cérémonie, car s'ils furent les premiers au danger, ils devraient être les premiers conviés à l'honneur d'aller dire un dernier *au revoir* à leurs camarades tombés lors de nos malheurs.

39 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

XV

Il faut rendre cette justice à Éléonore que, si un soupçon était entré dans son cœur en trouvant Suzanne en tête-à-tête avec son cousin, le calme divin de la jeune fille à l'arrivée d'une personne aussi directement intéressée que mademoiselle Loubert à tout ce qui se passait autour de Léonce, et les paroles aimables et si naturellement affectueuses que Suzanne avait prononcées en quittant le salon venaient de changer subitement ses dispositions ; elle s'était crue trahie, elle se croyait injuste : pour elle, la charge était moins lourde.

Nous ne rapporterons pas la conversation des deux fiancés, pour ne pas revenir une troisième fois sur le désir qu'avait Léonce de voir reculer l'époque de son mariage. Nous dirons seulement que le jeune baron parla à sa cousine avec affection, respect et même convenance, et qu'il en obtint, sans la moia-

dre difficulté, tout ce qu'il voulut. Éléonore ne lui dit pas qu'elle était heureuse et fière de le voir dans des dispositions si conformes à son rang dans le monde, mais elle ne lui cacha pas qu'elle l'approuvait, et elle l'encouragea même dans ses résolutions. La seule chose qu'elle lui demanda, fût qu'il la laissât complètement maîtresse de tout arranger avec son père, comme si le désir de ce retard venait d'elle. « Par ce moyen, dit-elle, mon père ne vous en voudra pas. » Nous laissons l'appréciation de ce sentiment à ceux de nos lecteurs qui ont fait une étude particulière de la vanité féminine.

On s'étonnera peut-être de ce nouveau changement de volonté d'Éléonore, et pour éviter le blâme qui ne manquerait pas de suivre cet étonnement, nous nous hâterons d'apprendre aux personnes qui ont la bonté de nous lire, que mademoiselle Loubert, avant de descendre au salon, avait eu une seconde conférence avec son père, qui lui avait dévoilé, cette fois, ses espérances ambitieuses au sujet de la pairie. « Il s'agit de la donner à Léonce, avait-il dit, mais tu sens bien que dans l'état où il est, cela n'est guère praticable, ni même désirable. Je compte donc employer tout mon

crédit, et j'en ai beaucoup, à faire tomber sur moi la faveur du gouvernement, mais, bien entendu, avec la condition que l'héritage de cette pairie passera à mes petits enfants. Par ce moyen, Léonce peut rester ce qu'il est, il peut même mourir, et toi en épouser un autre, tu n'en seras pas moins un jour la mère d'un pair de France. »

Pour M. Loubert, le raisonnement était bon ; mais Éléonore en fit aussitôt un autre : c'est qu'il serait plus agréable pour elle d'avoir les honneurs de cette dignité promise à sa descendance, que de les transmettre sans en avoir joui. De là son approbation facile au désir qu'avait son futur de se rendre digne d'elle, et les encouragements qu'elle venait de lui donner. Avec un caractère comme le sien, cette explication nous semble bien suffisante. Tendre à un but par toutes les voies, ce n'est pas varier, c'est joindre l'habileté à la persévérance.

Le plan d'Éléonore fut aussitôt arrêté, et à peine arrêté elle le mit à exécution, en se rendant d'abord auprès de sa tante.

— Chère tante, j'ai vu Léonce, lui dit-elle.

— Eh bien ! demanda madame Granyal avec une vive anxiété.

— Eh bien ! je trouve qu'il a raison de vouloir différer notre mariage de quelques mois. Le changement qui s'est opéré en lui est d'un très heureux augure, et rien ne le prouve mieux que son désir de le mettre à profit par l'étude. Ainsi, non seulement je l'ai approuvé, mais encore je l'ai encouragé, et je le soutiendrai dans cette résolution de tout le pouvoir de mon affection pour lui.

— Mais que dira votre père, chère fille ? répliqua la baronne en embrassant tendrement sa nièce. Il était si impatient hier.

— Je me charge de tout, si vous me le permettez. Ne trouvez-vous pas d'ailleurs plus convenable que la chose ait l'air de venir de moi ?

— C'est tout à fait mon avis, mon enfant. Agissez donc promptement, et si vous obtenez quelque chose, ne me laissez pas dans l'incertitude.

L'instant d'après, Éléonore était dans la chambre de son père. Elle le trouva écrivant à son notaire au sujet du contrat. Le hasard la servait merveilleusement.

— Je m'occupais de toi, lui dit-il. Cette lettre est pour M. Decourville ; tout y est parfaitement expliqué, à l'exception d'un point

caractères et des figures en relief et au brillant un peu plus mat que celui de l'argent. Leur poids est sensiblement inférieur à celui des pièces ordinaires, mais, par contre, le son est peu différent et ne suffirait pas à en faire reconnaître la fausseté.

VILLE DE DOUÉ

Concours de Poulinières et Pouliches du 6 Octobre 1892

PRIMES D'ENCOURAGEMENT Poulinières

Primes de l'Etat

- 1^o M. Cady, propriétaire à Denezé-sous-Doué, 100 fr.
- 2^o M. Maugin, propriétaire à Saint-Hilaire-du-Bois, 100 fr.
- 3^o M. Roux, propriétaire à Rou-Marson, 100 fr.
- 4^o M. Rigaudeau, propriétaire aux Cerqueux, 50 fr.
- 5^o M. Cady, propriétaire à Denezé-sous-Doué, 50 fr.

Primes du Département

- 6^o M. Cornilleau, propriétaire à Chacé, 50 fr.
 - 7^o M. Sechet, propriétaire à Dampierre, 50 fr.
- Prime offerte par M. Bineau, conseiller général à Doué
M. Jahan, propriétaire aux Ulmes, 20 fr.

Pouliches de 3 ans

Primes du Département

- 1^o M. Turpault, propriétaire à Saint-Paul-du-Bois, 100 fr.
 - 2^o M. Houet, propriétaire à Nueil, 100 fr.
 - 3^o M. Cady, propriétaire à Denezé-sous-Doué, 50 fr.
- Prime offerte par M. Bineau, conseiller général à Doué
M. Hublot, propriétaire à Doué, 20 fr.

OBSÈQUES DE M. DUSOUL

Jendi dernier ont eu lieu, à Bourgueil, les obsèques d'un homme de bien, M. Dusoul, ancien notaire, président du Conseil de fabrique, qui, pendant vingt-dix ans, a exercé les fonctions de maire.

La population tout entière s'est associée au deuil de la famille de M. Dusoul, dont l'administration sage et habile a laissé des souvenirs que le temps n'a pas effacés.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Le Jouteux, maire, Girault, président de la Société de Secours mutuels, Loury, administrateur de l'hospice, Samson, membre du Conseil de fabrique.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé vers le cimetière où M. Le Jouteux a prononcé un discours dans lequel il a retracé la vie et rappelé les vertus du défunt, son prédécesseur.

Louis-Edouard Dusoul, après avoir fait de

brillantes études au collège de Chinon, vint se fixer à Bourgueil où il exerça avec honneur et probité les fonctions de notaire.

Maire, administrateur de l'hospice, commandant de la garde nationale, il a, pendant quarante ans, mis son intelligence et son dévouement au service du pays.

Bon, affable, accueillant toujours avec sympathie les humbles et les faibles, il apportait dans la gestion des affaires publiques le plus grand esprit de justice.

Etranger aux haines, aux passions qui, dans les temps troublés, divisent trop souvent les hommes, il ne s'inspirait dans ses actes que de l'amour du bien, aussi laissera-t-il dans le pays un nom respecté, le souvenir d'une vie sans reproche.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers

Une session d'examens pour la réception des pharmaciens et herboristes de deuxième classe et pour la validation de stage des élèves en pharmacie, s'ouvrira au mois de novembre prochain, à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'École, à Angers, chez M. le docteur Charrier, boulevard du Roi-René, 47, du 5 au 20 octobre. Le registre d'inscription est clos ledit jour, afin que les listes des candidats, dont l'inscription est régulière, soient adressées immédiatement au président de la session d'examens, qui fixera le jour où commenceront les opérations des jurys.

Un bulletin de versement, déterminant la somme à percevoir, sera délivré à l'étudiant.

Sur la production de ce bulletin de versement, les droits seront reçus à la caisse de M. le Percepteur de la division Est d'Angers, 31, rue Proust, de 9 heures du matin à 3 heures.

Les familles des étudiants qui suivent les cours des établissements d'enseignement d'enseignement supérieur des autres départements ont la faculté d'effectuer, aux Caisses des trésoriers payeurs généraux et des receveurs des finances, les versements des droits à recouvrer. Ces versements auront lieu sur la production du bulletin de versement, et il en sera délivré un récépissé que les ayants droit produiront au secrétariat de l'École.

Angers, le 4 octobre 1892.

Le Directeur, LEGLUDIC.

A L'EXPOSITION DE TOURS

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

La distribution solennelle des récompenses aura lieu samedi prochain 15 octobre, sous la présidence de M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

A cette occasion, il y aura de grandes fêtes

de clôture à l'Exposition nationale. Elles commenceront la veille, à 8 heures 1/2 du soir, par une grande retraite aux flambeaux, avec le concours de la musique municipale et des musiques militaires.

Le samedi 15, au matin, une distribution de bons de pain et de bons alimentaires sera faite, par la municipalité, aux indigents.

La réception du ministre aura lieu à midi, à la gare d'Orléans, par le Conseil municipal et les autorités civiles et militaires.

M. Bourgeois déjeunera à la préfecture d'où il se rendra à l'Exposition nationale à 2 heures 1/2.

A son arrivée, un chœur sera chanté par les enfants des écoles communales accompagnés par la musique des sapeurs-pompiers.

A 3 heures 1/2, dans la salle des fêtes, distribution solennelle des récompenses, par M. Bourgeois.

A 4 heures 1/4, le cortège officiel se reformera, et le ministre ira inaugurer solennellement les magnifiques groupes scolaires « Rabelais » et « Mirabeau ».

A 7 heures, un grand banquet de quatre cents couverts sera offert par la municipalité à M. Bourgeois; des divertissements nombreux et des fêtes foraines seront offerts aux habitants, dans tous les quartiers, en l'honneur du ministre, ainsi qu'une représentation théâtrale gratuite au Cirque de la Touraine.

Les fontaines lumineuses de la place du Palais-de-Justice fonctionneront dans la soirée. Toute la ville sera pavoisée et illuminée.

Enfin, une grande fête de nuit à l'Exposition nationale terminera cette belle journée.

La municipalité n'a rien négligé pour recevoir dignement le sympathique représentant du gouvernement, auquel les habitants, très satisfaits, préparent un accueil chaleureux.

On installe des arcs de triomphe splendides sur le parcours que suivra le cortège officiel.

M. BOURGEOIS A TOURS

Rien d'officiel encore au sujet du voyage de M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, projeté pour le 15 octobre.

Cependant, selon toutes les probabilités, le ministre partirait vendredi prochain pour se rendre à Tours. Il descendrait à la préfecture.

M. Bourgeois passerait, à Nantes, les journées de samedi et dimanche.

CHATELLERAULT. — Le général baron Friedericksz, attaché militaire de l'ambassade de Russie à Paris, a visité mercredi soir notre manufacture d'armes, en compagnie des officiers russes détachés à la manufacture.

25,000 CARTOUCHES RUSSES POUR CHATELLERAULT

Le steamer *Commerzienrath-Baskil* est arrivé de Saint-Petersbourg à Dunkerque avec 251 caisses contenant 400 cartouches chacune et

pesant 20 kilogs nets, représentant un poids de 5,000 kilogs pour 25,000 cartouches. En moins de deux heures, le déchargement a été fait au quai des matières inflammables.

Les cartouches ont été dirigées aussitôt sur la manufacture d'armes de Châtellerault, qui, on le sait, fabrique pour le compte de la Russie plusieurs fusils de petit calibre.

En entrant dans le port avec trop de vitesse, le steamer a abordé violemment le bateau élévateur et l'a coupé en deux.

LES CARTES RÉVOLUTIONNAIRES

S'il est juste que les principes républicains s'incarnent en toutes choses, puisque la République existe, il est pourtant ridicule qu'on républicanise jusqu'au vice.

Afin de prouver qu'il ne veut laisser en en arrière aucune des idées burlesques écloses sous la première République, le gouvernement vient de laisser prendre un brevet d'invention pour les jeux de cartes où les figures sont remplacées par des catégories révolutionnaires.

Les *Rois* sont transformés en *Génies*: de la Jenness, de la Paix, des Arts, du Commerce.

Les *Reines* deviennent des *Libertés*: des Cultes, du Mariage, de la Presse, des Professions.

Les *Valets* sont des *Égalités*: des Devoirs, des Droits, des Rangs, des Couleurs.

Quant aux *As*, entourés d'un losange formé de quatre faisceaux, ils figureront la *Loi*.

Le gouvernement aurait laissé prendre le brevet avec promesse de substituer ces nouvelles cartes aux anciennes.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. »/» — Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLOU

MERCREDI 12 Octobre 1892

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Début de la troupe d'opéra-comique

Le BARBIER de SÉVILLE

Opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil Blaze, musique de ROSSINI

DISTRIBUTION

Le comte Almaviva.....	MM. MALZAC.
Figaro.....	DALBRESSAN.
Bazile.....	SEURIN.
Bartholo.....	MILARD.
Pedrilie.....	STRÉLISKI.
Rosine.....	M ^{mes} DESGORIA.
Marceline.....	ECHAUD.
Un officier.....	MM. PASCAL.
Un alcade.....	PELTIER.
Un notaire.....	LEMAISTRE.

Musiciens, alguazils, soldats.

Au 3^e acte, à la leçon de chant, M^{me} DESGORIA, 1^{re} chanteuse légère, chantera le *Carnaval de Venise* de la *Reine Topaze*.

Prix des places d'opéra.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 9 Octobre 1892

Versements de 93 déposants (11 nouveaux), 30,352 fr. »/».

Remboursements, 29,613 fr. 54.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée, le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c. extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

que je ne puis décider seul. Mon intention est, si tu y consens toutefois, de te donner cent mille francs de pension ou la jouissance de mes usines de Courville-le-Bas, qui rapportent beaucoup plus que cette somme, mais dont l'administration me fatigue. Ah! si je savais que Léonce fût en état de s'en charger!

Cela vaudrait bien mieux pour tout le monde.

— Cela aurait pu se faire si l'amélioration survenue dans l'état de Léonce s'était manifestée six mois plus tôt: car elle serait vraisemblablement assez avancée aujourd'hui pour lui permettre de conduire une grande entreprise comme celle de vos usines de Courville-le-Bas.

— Tu le crois?

— Je n'en doute pas, et vous feriez comme moi si vous aviez pu suivre ses progrès depuis deux ou trois jours.

— Alors rien n'empêche que les usines soient portées au contrat au lieu de la pension, dit M. Loubert en reprenant sa plume comme s'il voulait continuer sa lettre au notaire.

— Rien absolument, car je suis sûr que mon cousin sera très capable dans quelques mois; seulement, comme le premier résultat

de son changement est de lui faire comprendre tout ce qui lui manque encore, il est possible qu'il ne se sente pas de force à accepter la gestion que vous lui proposez et qu'il la refuse pour ce motif.

— Diable! tu as raison... Comment faire alors?

— S'en tenir à la pension, et pour vous donner un peu de repos, mettre un gérant payé à la tête de vos usines.

— C'est un moyen, marmotta M. Loubert avec préoccupation. Pourquoi ma sœur est-elle aussi pressée? continua-t-il d'un ton d'humour.

Éléonore se garda bien de rappeler à son père que c'était lui qui l'avait été.

— Il est certain, dit-elle, qu'elle aurait dû un peu nous consulter.

— Moi, reprit son père, je déteste qu'on me pousse l'épée dans les reins; la lenteur, c'est la moitié de la sagesse. Tu devrais arranger tout cela, Éléonore. Après tout, l'affaire te regarde plus que qui que ce soit.

— D'autant plus que Léonce me disait tout à l'heure qu'il regrettait beaucoup de n'avoir pas six mois devant lui pour refaire un peu son éducation, et j'étais tout à fait de son

avis.

— Eh bien! qu'il les prenne ces six mois, s'écria M. Loubert, comme frappé d'une soudaine inspiration. Il ira à Paris; il y verra le monde, les théâtres, les gens d'affaires; chaque jour il ira passer deux ou trois heures dans les bureaux de ma maison de commerce pour y acquérir les connaissances qui lui manquent, et quand le mariage se fera, mon neveu pourra me remplacer. C'est parfait!

Une courte digression, pour dire que les usines de Courville-le-Bas rapportaient à la vérité deux cent mille francs par an, mais qu'elles en coûtaient presque autant. C'était cependant la meilleure affaire de M. Loubert. Ces quelques lignes nous dispenseront de développements et d'explications toujours fatigantes pour le lecteur qui veut arriver au fait. (A suivre.)

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

Etude de M^e BELDENT, notaire à Noyant (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Située, communes de Denezé et Chigné, à 4 kilomètres de Noyant (ligne de l'Etat).

Cette propriété comprend une Ferme et deux Closeries d'un seul tenant et d'une contenance totale d'environ 78 hectares.

TRÈS BELLE CHASSE
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BELDENT.

ADJUDICATION

Sur enchère
Le DIMANCHE 23 OCTOBRE 1892, à 4 heures de l'après-midi,
En la salle de la Mairie d'Allonnes (Maine-et-Loire)

DE
297 pieds d'arbres
Peupliers suisses et d'Italie
EN 8 LOTS
Boutures de Frênes et Saules
EN 10 LOTS

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Secrétaire de la Mairie d'Allonnes.

Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, à l'honneur de venir sa clientèle qu'à partir du 25 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n° 7.

A VENDRE

A L'AMIABLE
Petite MAISON
Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.
S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

L'Etude de M^e MULLON, huissier à Saumur, 28, rue Dacier, est transférée rue de la Petite Douve, n° 9.

On demande de suite

Une bonne Cuisinière et un Cocher connaissant un peu le jardinage.
Tous deux habitués au service d'une maison bourgeoise.
Inutile de se présenter sans bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: **une apprentie** pour les Modes et un **apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4°
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.
Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n° 5,
Trois chambres au premier, cuisine et décharge; une cave, deux pompes et une terrasse.
S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A VENDRE

Un Dictionnaire
DE LITTRÉ
4 Volumes et un supplément reliés
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

CAFÉ

Très-bien achalandé
S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.
PRIX MODÉRÉS

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

INAUGURATION des Agrandissements
Installation permettant un service rapide
Magasins éclairés par l'Electricité.

Maison la plus importante de la contrée, vendant réellement meilleur marché que toute autre des produits de première qualité.

Consultez le Catalogue et comparez surtout la qualité des marchandises.

LIVRAISONS A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	9 44	10 12	1 23
Noyant-du-Loir	10 13		12 20	1 58	12 30	1 10	4 53
Château-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 50
Limiers-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7
SAUMUR (État)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 11	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi dirst
Bordeaux				5 40		8 25	
Saintes				7 12	9 9	11 40	
Niort	5 25			9 42	10 51	2 7	2 36
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25	6 36
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14
SAUMUR (État)							
(arrivée)	10 23	7 46			3 16		6 26
(départ)		7 25	11 5		2 54		6 5
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18		6 29
Vivry		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43
Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52
Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6
Limiers-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18
Noyant-Méon		9 1	12 36		2 15	4 11	6 45
Château-du-Loir		10 22	1 52		3	5 18	7 58
Chartres		2 47			5 56	9 46	12 45
Paris		5 55			7 30	11 20	2 27

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25			
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52			
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36			
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15			
(dép.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39		
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50		
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1		
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8		
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28		
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29		

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS															
STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Direct	Mixte	Expr.	Direct	Mixte	Expr.	
Nantes d.															
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	2 28					
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 28						
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13									
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22									
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31									
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5						
— dt.					5 44	6 58	10 30	2 16	3 13						
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16									
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47						
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32						
Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46						
Paris ar.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5 8	10 39	10 39							

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES															
STATIONS	Omn. matin	Direct	Expr. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Mixte	Expr.						
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20							
Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53							
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8 7	12 40	11 35	3 30							
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 17	3 50							
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49		12 39								
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57								
— (départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 9							
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47								
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 56								
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5	4 25							
La Ménitrie	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 10	4 32							
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57							
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	1 19	3 50	6 13	6 46								

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.